

INFORMATION PRESSE

Nantes, le 3 septembre 2024

Rentrée 2024

Christelle Morançais visite le lycée François Truffaut à Challans

Ce mardi 3 septembre 2024, à l'occasion de la rentrée, Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, est allée à la rencontre des jeunes de Challans au lycée François Truffaut. La présidente a remis 35 ordinateurs aux élèves entrant en seconde et en 1^{re} année de CAP, dans le cadre de l'opération régionale #MonOrdiAuLycée et a également visité le nouveau pôle sciences de l'établissement (partie SVT), l'occasion d'échanger avec le corps enseignant particulièrement engagé pour l'accès des filles aux filières scientifiques.

Le Lycée François Truffaut qui a ouvert ses portes en 1983, prépare aux Bac général et technologique : Management et Gestion, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, Gestion et Finance, et Mercatique. À la rentrée 2023, le lycée comptait 828 élèves.

Restructuration et extension du pôle scientifique

Illustrant l'ambition d'offrir les meilleures conditions de réussite aux jeunes, la Région a réalisé la restructuration et l'extension d'un nouveau pôle sciences à hauteur de 3,7 M€.

L'engagement de la Région est continu dans l'amélioration des infrastructures du Lycée François Truffaut. L'étude en vue de la rénovation thermique du site, dont l'internat, a été menée pour un montant de 150 000 €. La rénovation du sas d'entrée du lycée est prévue pour l'été 2024 et la toiture de la salle de restaurant est terminée à 90%. Les travaux de mise en accessibilité, pour un montant de 273 000 €, devraient débuter fin 2024.

Chaque lycéen désormais équipé d'un ordinateur portable

Pour la 4^{ème} année consécutive, la Région remet un ordinateur portable aux élèves entrant en 2^{nde} et de 1^{ère} année de CAP des établissements publics et privés. Ce soutien pédagogique équitable est précieux pour accompagner le travail des élèves.

Les aides régionales

La Région a alloué des crédits de fonctionnement de 224 700 € pour l'année 2024, ainsi que 9000 € liés aux dépenses additionnelles d'énergie. De plus, une dotation de 17 272 € a été votée pour les crédits éducatifs d'autonomie, et des aides sociales pour alléger le coût de la scolarité auprès des familles en difficulté ont été votées incluant un fonds social lycéen de 5 600 € et une aide pour la précarité menstruelle de 3 200 €.